

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2019

Présents : 20

*L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

**Absents:**

#### Objet: Préservation et valorisation de l'offre muséale du Pays d'Art et d'Histoire

Dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a recruté en juillet 2018 une Attachée de Conservation du Patrimoine pour assurer la préservation des collections et favoriser la valorisation des musées du territoire.

Le diagnostic de cette mission spécifique pour les musées a fait état d'un paysage muséal original et précieux mais fragile et méconnu. Les collections sont nombreuses et concernent tous les domaines, leur statut est divers et les équipes, dans leur grande majorité, sont bénévoles.

Dans ce contexte, l'organisation de comités techniques constitués des gestionnaires des musées du Pays d'Art et d'Histoire a permis d'engager une réflexion mutualisée. L'enjeu est de répondre ensemble à des besoins prioritaires dans le cadre d'un projet scientifique et culturel global à l'échelle du territoire.

Les axes stratégiques et le plan d'actions 2019-2021 ont été élaborés avec les acteurs et partenaires concernés, sous la coordination et l'animation du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

La mission « musées » du Pays d'Art et d'Histoire a ainsi retenu comme objectifs de :

- Garantir la conservation d'un patrimoine commun en améliorant la gestion des collections, tant sur le volet réglementaire spécifique aux musées de France que sur le volet technique auprès des équipes de l'ensemble des musées du Pays d'Art et d'Histoire ;
- Favoriser un développement qualitatif et homogène des musées du Pays d'Art et d'Histoire en accompagnant la professionnalisation des équipes en charge de la présentation des collections et de l'accueil des publics ;
- Valoriser l'offre muséale globale en croisant les thématiques phares pour mettre à jour l'histoire commune par-delà la diversité des sites et permettre les parcours de visites sur l'ensemble du Pays d'Art et d'Histoire.

Les actions proposées dans le dossier « *Préservation et valorisation de l'offre muséale du Pays d'Art et d'Histoire* » s'inscrivent donc pleinement dans cette stratégie validée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Occitanie.

Les actions présentées par le Pays sont donc les suivantes :

- Achats de petits matériels prioritaires de gestion des collections, y compris les opérations réglementaires de récolement des collections musées de France ;
- Sessions de formations professionnelles en conservation préventive, médiation avec les publics et publication numérique, à destination de l'ensemble des équipes des musées du Pays d'Art et d'Histoire ;
- L'édition, d'un catalogue croisé des collections des musées du Pays d'Art et d'Histoire qui présente, dans un format pérenne et qualitatif, des articles scientifiques mis à jour et des photographies des collections remarquables à destination du grand public ;
- L'édition d'un parcours de visite des musées sur le territoire du Pays d'Art et d'Histoire, dans un format livret bilingue français-anglais, qui invite les publics à la découverte des sites sous la forme d'un récit partagé des collections du territoire.

Le coût total de l'opération est estimé à **86 405,39 € TTC**, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

du Conseil départemental de l'Hérault pour	13 824,86 €
de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour	55 299,45 €

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de **17 281,08 €**

Le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical valide l'opération présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,  
Jean ARCAS

